



Conditions Générales d'Utilisation

AC REALTS

Version	Date	Description	Auteurs	Société
1.0	02/12/2015	Rédaction initiale	Y. THOMASSIER	REAL.NOT
1.1	08/09/2017	Compléments eIDAS	Y. THOMASSIER	REAL.NOT
1.2	08/12/2017	Complément suite à la relecture du service juridique	Y.THOMASSIER	REAL.NOT
1.3	16/05/2019	Modification des CGU et changement REAL.NOT par ADSN	P.Pellegrin / M. Porporat	REAL.NOT

Etat du document	Classification
Approuvé	PUBLIC
OID du document	
1.2.250.1.78.2.1.3.5.1.3	

Ce document est la propriété exclusive **de ADSN**.

Son usage est réservé à l'ensemble des personnes habilitées selon leur niveau de confidentialité.

Sa reproduction est régie par le Code de la propriété intellectuelle qui ne l'autorise qu'à l'usage privé du copiste.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	3
1.1 DEFINITIONS	3
1.2 PRESENTATION GENERALE	3
1.3 IDENTIFICATION DU DOCUMENT	4
2 CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE CERTIFICATION DE L'AC REALTS	5

1 INTRODUCTION

1.1 Définitions

Agence Nationale de la sécurité du Système d'Information (ANSSI) : Agence de l'état français en charge des sujets sécurité des systèmes d'information.

Autorité de Certification (AC) : entité qui génère et délivre des certificats électroniques. Dans le cadre des présentes, le rôle d'AC est assumé par le CSN, ou tout tiers qu'il se serait substitué conformément à sa Politique de Certification.

Conseil Supérieur du Notariat (CSN) : instance en responsabilité des services de confiances pour le Notariat. Le CSN est notamment l'Autorité de Certification de l'AC définie par les présentes CGU.

Déclaration des Pratiques de Certification (DPC) : pratiques d'émission de certificats liées à une Politique de Certification

Infrastructure de Gestion de Clés (IGC) : Infrastructure technique permettant de gérer des bi-clés et des certificats électroniques.

Liste des certificats révoqués (LCR) : Désigne la liste signée électroniquement par l'AC et qui contient l'ensemble des identifiants des certificats qui ont été révoqués.

Lightweight Directory Access Protocol (LDAP) : Protocole permettant l'interrogation et la modification de services d'annuaire.

Object Identifier (OID) : numéro unique permettant d'identifier un objet (document, procédure, processus, ...)

Online Certificate Status Protocol (OCSP) : Protocole internet utilisé pour valider le statut d'un certificat numérique X509.

Opérateur de Service de Certification (OSC) : maîtrise d'œuvre du service d'émission de certificats, déclare les pratiques de certification et émet les certificats finaux.

Politique de Certification (PC) : ensemble de règles, identifié par un nom (OID), définissant les exigences auxquelles une AC se conforme dans le cadre de la génération des certificats.

Prestataire de Service de Certification Electronique (PSCE) : personne en charge de la production et de la délivrance de certificats électroniques. Le rôle de PSCE est assumé par le CSN.

Responsable de certificat (RC) : Personne de ADSN en charge de gérer les certificats de signature des unités d'horodatage.

Request For Comments (RFC) : Série numérotée de documents officiels décrivant les aspects techniques d'Internet ou de différents matériels informatiques.

1.2 Présentation générale

Le Conseil Supérieur du Notariat s'est positionné comme prestataire de service de certification électronique à destination des Notaires de France, en offrant des services supports à la signature de manière à permettre aux Notaires d'élaborer des actes authentiques dématérialisés et plus généralement de sécuriser l'ensemble de leurs échanges.

Pour ce faire, une hiérarchie de certification a été mise en place. Le présent document constitue les Conditions Générales d'Utilisation des certificats émis par l'AC REALTS (ci-

après « CGU-REALTS »). Les certificats émis par l'AC REALTS sont à destination exclusive des unités d'horodatage du service d'horodatage mis en œuvre par ADSN pour le compte du CSN qui est l'autorité d'horodatage.

L'objectif de ce document est de synthétiser les engagements que le CSN, en tant qu'AC, respecte dans la délivrance et la gestion des certificats électroniques, ainsi que les obligations des autres participants. Le détail de ces exigences est décrit dans la Politique de Certification (PC) REALTS, consultable sur le site <https://www.preuve-electronique.org>.

Le présent document est complété, dans sa partie mise en œuvre, par une Déclaration des Pratiques de Certification (DPC).

La DPC expose les mécanismes et les procédures mis en œuvre pour atteindre les objectifs de sécurité de la PC.

1.3 Identification du document

Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation » de l'AC REALTS sont identifiées, au sein du référentiel documentaire de l'infrastructure de confiance ADSN, par un numéro d'identification unique, l'OID : 1.2.250.1.78.2.1.3.5.1.3.

D'autres éléments, plus explicites, (nom, numéro de version, date de mise à jour) permettent également de l'identifier.

2 CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE CERTIFICATION DE L'AC REALTS

Les présentes CGU-REALTS sont basées sur le modèle prévu par l'annexe A de la norme EN 319411-1 (version 1.3).

Point de contact	<p>Membre du bureau du CSN, chargé des technologies de l'information et de la communication</p> <p>60 Boulevard de la Tour Maubourg</p> <p>75007 Paris</p> <p>01 44 90 30 00</p>
Types de certificats, procédures de validation et restrictions d'usage	<p>L'AC REALTS émet des certificats techniques (classe 0) utilisés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les demandes de certificats des unités d'horodatage du service d'horodatage du notariat ; - Signer les jetons OCSP. <p>Seul le premier profil est concerné par les présentes CGU-REALTS.</p> <p>Les certificats de classe 0 émis par l'AC REALTS sont utilisables à des fins de signature de contremarque de temps pour les serveurs d'horodatage du CSN.</p> <p>Le certificat émis par l'AC REALTS est sous la responsabilité d'un Responsable de Certificat (RC) formellement identifié lors d'une cérémonie de génération des clés pour une nouvelle Unité d'Horodatage (UH).</p> <p>Pour obtenir un certificat, le RC doit constituer un dossier de demande contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande de certificat envoyée par mail, datée de moins de 3 mois, validée par le responsable de l'AH Notaires et comportant le nom de l'unité d'horodatage pour laquelle le certificat doit être émis, - Un mandat, daté de moins de 3 mois, désignant le futur RC comme étant habilité à être RC pour le service d'horodatage du notariat pour lequel le certificat doit être délivré. Ce mandat est signé par le responsable de l'entité du RC et co-signé, pour acceptation, par le futur RC, - Un document officiel d'identité en cours de validité du futur RC comportant une photographie d'identité (notamment carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour), qui est présenté lors de la cérémonie des clés. <p>Techniquement la demande de certificat est faite à l'origine par l'administrateur de l'IGC au travers d'une demande interne tracée d'un RC identifié pour les certificats</p>

Conditions Générales d'Utilisation AC REALTS

	<p>d'horodatage.</p> <p>Tout besoin de renouvellement d'un certificat émis par l'AC REALTS se traduit par une nouvelle demande, qui suit le même processus que la demande initiale.</p> <p>Une demande de révocation d'un certificat peut émaner du RC ou bien d'une personne d'autorité au sein de l'organisation de l'AC et est traitée technique par l'administrateur de l'IGC.</p>
Limites d'utilisation	Les certificats de classe 0 ne peuvent pas être utilisés en dehors des usages définis à la ligne « Types de certificats, procédures de validation et restrictions d'usage ».
Archivage	<p>Les périodes de conservation des archives pour chaque type de donnée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRL et certificats clients : 23 ans - Requête et réponse OCSP : 23 ans - Evènements techniques : 1 an - Evènements fonctionnels : 23 ans - Dossier d'enregistrement (demandes papier de certificats) : 23 ans - Formulaire d'enregistrement des RC : 23 ans.
Obligations de l'abonné	L'abonné est représenté par le Responsable du Certificat de signature d'une unité d'horodatage, qui s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> - Ne demander la génération d'un bi-clé qu'à travers le processus de génération d'un nouvel environnement d'horodatage de l'AH. - S'assurer que le certificat de signature généré correspond bien à la demande issue de l'unité d'horodatage en question. - S'assurer que ce certificat est installé sur la bonne unité d'horodatage. - Suivre le cycle de vie du certificat et déclencher les procédures de renouvellement annuel ou de révocation le cas échéant (compromission de la clé privée associée au certificat de signature, compromission d'une unité d'horodatage, compromission de la clé privée de l'AC REALTS).
Obligations de l'AC REALTS	<p>Le CSN est responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la validation et de la publication de la PC de l'AC REALTS; • De la validation de la DPC de l'AC REALTS, et de sa conformité à la PC ; • De la conformité des certificats émis vis-à-vis de la PC REALTS; • Du respect de tous les principes de sécurité par les

	<p>différentes composantes de l'IGC, et des contrôles afférents.</p> <p>En cas d'incident majeur (perte, suspicion de compromission, compromission ou vol de clé privée de gestion des certificats par exemple) de signaler l'incident à l'ANSSI (supervision-eIDAS@ssi.gouv.fr).</p> <p>Le CSN fait son affaire de toute conséquence dommageable résultant du non-respect du présent document par elle-même ou l'une des entités de l'IGC.</p> <p>Sauf à démontrer qu'il n'a commis aucune faute intentionnelle ou de négligence, le CSN est responsable de tout préjudice causé à toute personne physique ou morale qui se fie raisonnablement aux certificats délivrés dans chacun des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations contenues dans le certificat ne correspondent pas aux informations fournies lors de l'enregistrement ; • La délivrance du certificat n'a pas donné lieu à la vérification de la possession de la clé privée correspondante par le porteur ; • L'AC ou l'OSC n'a pas fait procéder à l'enregistrement de la révocation d'un certificat, et publié cette information conformément à ses engagements. <p>Le CSN n'est pas responsable du préjudice causé par un usage du certificat dépassant les limites fixées à son utilisation.</p> <p>En cas d'arrêt d'activité de l'AC ou des services d'horodatage, les certificats des unités d'horodatage correspondants seront alors révoqués.</p> <p>Enfin, le CSN engage sa responsabilité en cas de faute ou de négligence dans les précautions à prendre en termes de confidentialité des données personnelles qui lui sont confiées par les porteurs.</p>
Vérification du statut des certificats	<p>L'utilisateur d'un certificat est tenu de vérifier l'état des certificats y compris ceux de la chaîne de confiance correspondante (AC Professions réglementées, AC Notaires, AC REALTS).</p> <p>L'AC REALTS met à disposition des utilisateurs une LCR à jour, publiée sur le réseau REAL au travers de l'annuaire de publication des LCR par LDAP (annuaire.real.notaires.fr), et sur Internet sur le site https://www.preuve-electronique.org ainsi qu'un service OCSP associé.</p> <p>La LCR contient l'extension « ExpiredCertsOnCRL » et conserve les numéros de série de tous les certificats</p>

	<p>révoqués, même ceux qui ont expirés.</p> <p>Le service OCSP met en œuvre l'extension « archive cutoff », comme prévu par la RFC 6960, avec une date identique à la date de début de validité du certificat de l'AC et maintient disponible le statut de révocation du certificat après son expiration.</p> <p>Si la requête OCSP contient une demande pour un numéro de série non émis par l'AC REALTS, alors le serveur OCSP mettra dans la réponse correspondante le statut « unknown » si l'AC REALTS est toujours valide, « unauthorized » si cette dernière est expirée.</p> <p>Dans le cas d'une fin de vie de l'AC REALTS, l'OSC générera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une dernière LCR dont la date d'expiration sera positionnée à la valeur 99991231235959Z - une dernière réponse OCSP sera pré-générée pour chaque certificat émis et contenant une date de fin de validité positionnée à la valeur 99991231235959Z <p>Si le CSN arrête l'activité de l'AC REALTS, il s'engage à maintenir disponible les LCR et les réponses OCSP pré-générées.</p>
Limite de garantie et limite de responsabilité	<p>Le CSN ne pourra pas être tenu pour responsable d'une utilisation non autorisée ou non conforme des certificats, des clés privées associées et des données d'activation, des LCR ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition.</p> <p>Le CSN décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant d'un emploi des bi clés pour un usage autre que ceux prévus.</p> <p>Le CSN décline également sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexacititudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou inexacititudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées par le porteur ou le responsable du certificat.</p> <p>Le CSN ne pourra pas être tenu pour responsable de tout dommage résultant de réclamation par des tiers, de perte de clientèle, d'arrêt de travail ou de tout autre dommage, notamment indirects ou perte commerciale.</p>
Accords applicables et pratiques de certification	<p>La politique de certification décrivant les exigences qu'entend respecter l'AC REALTS et les Déclarations de Pratiques de Certification correspondantes sont publiées sur le site suivant : https://www.preuve-electronique.org.</p> <p>L'OID de la politique de Certification est : 1.2.250.1.78.2.1.3.5.1.1</p> <p>L'OID des Déclarations de Pratiques de Certification est :</p>

	1.2.250.1.78.2.1.3.5.1.2
Politique de confidentialité	<p>Le CSN et l'OSC doivent mettre en place un inventaire de tous les biens informationnels et procéder à une classification de manière à définir des exigences de protection en accord avec les besoins.</p> <p>En particulier, les informations suivantes sont traitées comme confidentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clés privées des certificats finaux et de l'AC REALTS ; • Les données d'activation ; • Les journaux d'événements ; • Les formulaires d'enregistrement des RC.
Politique d'assurance	Les risques susceptibles d'engager la responsabilité du CSN sont couverts par une assurance appropriée.
Loi applicable et résolution des conflits	<p>Les activités de l'AC REALTS sont régies par la règlementation européenne.</p> <p>Toutes contestations et litiges survenant dans l'interprétation et la mise en œuvre du présent document seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de la cour d'appel de Paris.</p>
Audit et certification	<p>L'AC REALTS ne fait pas l'objet de certifications formelles. Néanmoins les pratiques mises en œuvre sont conformes à la fourniture de certificats d'horodatage à destination d'un service d'horodatage qualifié au sens du RÈGLEMENT (UE) N°910/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.</p> <p>Les éléments suivants sont publiés par l'AC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de Certification : https://www.preuve-electronique.org - Conditions Générales d'Utilisation : https://www.preuve-electronique.org - Liste des certificats révoqués : <ul style="list-style-type: none"> o Idap://annuaire.real.notaires.fr:389 o Idaps://annuaire.real.notaires.fr:636 o https://www.preuve-electronique.org/certificats-revoques.html - Serveur OCSP : ocsp.preuve-electronique.org